



CH-6605 Locarno
A MétéoSuisse

Email

Office fédéral de l'énergie OFEN
Guichet unique Energie éolienne
Saskia Bourgeois

Locarno-Monti, le 1 septembre 2023

Perturbation du fonctionnement des instruments météorologiques par les éoliennes
Site / projet analysé: « Parc éolien des Courtis Neufs (VS) »
Numéro ID 68

Madame,

Suite à votre communication nous avons analysé de nouveau les possibles conséquences de la construction d'éoliennes dans la région de « Martigny / Courtis Neufs (VS) » sur le fonctionnement des instruments météorologiques (radars, windprofiler, stations au sol) de MétéoSuisse. Notre analyse se base sur la documentation que vous nous avez fourni, en particulier le formulaire B du 13.06.2023.

Le résultat de notre analyse nous conduit à considérer **nulle où très basse** la possibilité d'avoir des perturbations du fonctionnement de nos instruments météorologiques dues aux éoliennes que vous projetez de construire.

L'Office fédéral de météorologie et de climatologie, du point de vue des interactions entre éoliennes et instruments météorologiques, n'a donc **aucune réserve à formuler** en relation avec votre projet, pour autant que les caractéristiques techniques du projet ne soient pas modifiées et correspondent à celles indiquées dans la documentation fournie.

Toute modification du projet (surtout les modifications de la position ou des dimensions des éoliennes) doit être à nouveau approuvée par MétéoSuisse. Toute modification du projet doit donc être annoncée au Guichet Unique Energie éolienne. Cette prise de position est valable cinq ans à partir de la date d'émission.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information.

Meilleures salutations

Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse

Dr. Urs Germann
Chef de division « Radar, satellites, nowcasting »